



Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	6

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 MARS

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 09 MARS 2023

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Madame Fanny REBUFFEL – Madame Florence SELON – Monsieur Cyril PERLES – Madame L'Inspectrice de L'Education Nationale

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023**

Délibération N° 06/2023

Monsieur le rapporteur communique à l'assemblée le projet du Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2023 :

Le projet est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 214 185,17 €

RECETTES : 214 185,17 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU les articles L.2311-5- R.2311-11 à 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 de la CAISSE DES ECOLES, tel que proposé.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 20/03/2023  
- de la publication, le 25/03/2023  
A Le Revest-Les-Eaux le 25/03/2023

LE PRESIDENT

LE PRESIDENT  
Monsieur Ange MUSSO

